

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une Foi



-----  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE DU PLAN ET DE LA COOPERATION**

-----  
**FONDS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES**



**LANCEMENT DU MÉCANISME DE GARANTIE  
EN FAVEUR DES PROMOTEURS DE LUTTE**

-----  
**DISCOURS DU PREMIER MINISTRE**

**King Fahd Palace, le 30 septembre 2023**

**Madame le Ministre de l'Économie, du Plan et de la  
Coopération**

**Madame l'Administrateur Général du FONGIP**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs**

**Monsieur le Président du Comité National de Gestion  
(CNG) de la lutte**

**Chers partenaires financiers**

**Mesdames et Messieurs les Promoteurs de lutte**

**Chers partenaires des médias**

**Chers invités, en vos rangs et qualités respectifs**

La cérémonie qui nous réunit ce matin marque une étape importante du processus de concrétisation de la décision de Son Excellence Macky Sall, Président de la République, de mettre en place une ligne de garantie d'un montant de cinq cent (500) millions de FCFA au profit des promoteurs de lutte.

En effet, il s'agit de lancer officiellement le mécanisme de garantie en faveur des promoteurs pour l'organisation régulière de combats, dans l'optique d'asseoir l'émergence d'une véritable économie autour de la lutte, conformément aux priorités déclinées dans la politique sportive définie par le Chef de l'Etat.

Ce mécanisme, initié par le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), procède de la volonté du Gouvernement du Sénégal de poursuivre son élan de soutien au secteur privé, plus particulièrement les promoteurs de lutte.

C'est pour moi l'occasion, au nom du Chef de l'Etat, de féliciter les promoteurs de lutte, pour les nombreux sacrifices consentis depuis plusieurs années, en vue de promouvoir le développement de la lutte dans notre pays.

Ces félicitations s'adressent également au Comité national de gestion de la lutte, qui est en train de déployer d'énormes efforts, pour capitaliser sur les acquis et renforcer le positionnement de la lutte sénégalaise aux plans national et international.

## **Mesdames, Messieurs**

### **Chers invités**

Je dois le rappeler, pour m'en féliciter, Son Excellence Macky Sall, Président de la République, avait évoqué la question de la mise en place par le FONGIP d'une ligne de garantie lors d'une audience accordée aux acteurs de la lutte dont vous faites partie, le 8 mai 2023 au Palais de la République.

Et deux jours après, le 10 mai 2023 précisément, lors de la réunion du Conseil des ministres, dans le prolongement de cette rencontre historique, le Chef de l'Etat prit la décision de soutenir les activités des promoteurs de lutte pour l'organisation régulière de combats.

Pour matérialiser cette décision, toutes les parties prenantes ont travaillé d'arrache-pied, sous la supervision du ministère des Sports chargé du suivi de la mise en œuvre, afin d'élaborer un mécanisme de garantie adapté au type d'activités de cette cible.

Ces échanges interactifs ont permis de préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs et le cadre d'intervention.

Cette démarche inclusive et participative a abouti à la définition de ce mécanisme qui intègre totalement les préoccupations de toutes les parties prenantes, et surtout les bénéficiaires.

La présentation de Madame l'Administrateur Général du FONGIP, que je félicite au passage, met en exergue les points d'intérêt soulevés par les promoteurs de lutte et entièrement pris en charge.

Il s'agit, entre autres, de l'allongement de la durée des remboursements, de la prise en compte des cas de force majeure, de l'allègement des critères pour la lutte simple, de la baisse du taux d'intérêt.

C'est le lieu de féliciter tous les acteurs institutionnels et de la lutte, ainsi que les partenaires financiers pour les efforts consentis pour donner corps à cette importante décision en faveur des promoteurs de lutte.

***Mesdames, Messieurs,***

***Chers invités***

Je rappelle que le FONGIP est l'unique instrument publique de garantie mis en place par Son Excellence Macky Sall, Président de la République, pour constituer le maillon complémentaire de l'écosystème financier au Sénégal.

Sous ce rapport, le FONGIP intervient en complémentarité avec le secteur financier et les autres instruments de l'État, dans le but de mobiliser des ressources financières publiques et privées destinées au financement du secteur privé sénégalais en apportant un meilleur confort aux institutions financières.

Et il n'est point besoin d'insister outre mesure sur les attentes de l'Etat par rapport aux missions du FONGIP qui sont énormes.

Toutefois, il est heureux de constater que le FONGIP se positionne dans les financements innovants en diversifiant et en amplifiant son portefeuille de partenariat et d'interventions pour apporter une réponse adaptée aux demandes multiformes.

C'est donc tout le sens qu'il faut donner à ce mécanisme pour lequel le FONGIP aura la responsabilité, comme je l'ai dit tantôt, de mettre en place une ligne de garantie d'un montant de cinq cent (500) millions de FCFA pour couvrir les crédits consentis aux promoteurs par les institutions financières que je félicite pour leur accompagnement.

C'est le lieu également pour moi de remercier nos partenaires au développement, notamment la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement pour leurs efforts soutenus au côté du Gouvernement du Sénégal en général et du FONGIP en particulier.

En effet, dans le cadre du projet Emplois transformation Economique et Relance (ETER), la Banque mondiale a accordé un financement de 25 milliards pour la seule composante garantie. Pour ce qui de la BAD, le financement est à 20 milliards dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accélération Industrielle, à la Compétitivité et à l'Emploi (PAAICE) pour renforcer les interventions du FONGIP, à travers trois guichets ; le guichet de garantie aux banques, le guichet de garantie systèmes financiers décentralisés et le guichet de garantie des crédits à l'export.

Ces concours financiers ont permis, sans nul doute de consolider les interventions du FONGIP qui a réussi à mobiliser plus de 100 milliards de FCFA, favorisant ainsi le renforcement et la création de plus de 90 000 emplois.

***Mesdames, Messieurs,***

***Chers invités***

Cette cérémonie a été aussi l'occasion de signer un accord cadre quadripartite dont l'objectif est de fixer les règles générales de l'intervention conjointe des différentes parties, dans le cadre de la mise en œuvre de la ligne de garantie en faveur des promoteurs de lutte. Il sera également question, dans cet accord, de définir les critères d'éligibilité et de validation à priori des demandes de financement formulées par les promoteurs de lutte.

Les partenaires financiers ont signé, chacun en ce qui le concerne, une convention bilatérale avec le FONGIP qui tient compte de la nature du mécanisme et de la spécificité de l'intervention.

***Mesdames, Messieurs,***

***Chers invités***

Je voudrais, pour ma part, vous assurer de l'engagement du Gouvernement à veiller sur la mise en œuvre efficace de ce mécanisme, conformément à la décision de Son Excellence Macky SALL, Président de la République.



Et c'est de cette manière que l'on parviendra à améliorer les conditions de financement des promoteurs pour l'organisation régulière de combats de lutte, un sport fortement ancré dans nos traditions et cultures.

Je nourris donc l'espoir que les financements qui vous seront accordés permettront, à coup sûr, de renforcer vos activités et de contribuer à asseoir une véritable économie autour de la lutte.

Je voudrais avant de terminer mon propos remercier tous les acteurs présents à cette cérémonie pour l'intérêt que vous portez à ce mécanisme d'accompagnement et de financement des promoteurs, et par-delà, à la vision politique de Son Excellence Macky SALL, Président de la République, d'un Sénégal de tous, un Sénégal pour tous.

Sur ce, je lance officiellement le mécanisme de garantie en faveur des promoteurs de lutte

***Je vous remercie de votre aimable attention.***